



JOURNÉE D'ÉCHANGES

Lutte contre la précarité alimentaire
et solutions de transformation des surplus agricoles



Mardi 21 mars 2023 à Caen



Émilie DA SILVA & Émeline BESNARD

Animatrices du RÉGAL Normandie

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

- Tour de table
- Présentation du RÉGAL et ses actions
- Actualités
- Intervention de la DREETS Normandie
- Recensement national et régional d'actions de transformation

Pause déjeuner 12h00 - 14h00

- Travail participatif autour des freins et leviers au développement d'atelier de transformation
- Clôture : 16h30



TOUR DE TABLE EN ACTION

1/ Placez-vous dans la salle selon votre position géographique en Normandie

2/ Puis donner votre :

- Nom Prénom
- Structure / Territoire



ACCOMPAGNER ET FACILITER

RENCONTRES, FORMATIONS, PARTAGES D'EXPÉRIENCES,
PARTENARIATS, VALORISATION

COFIL



CRÉATION

2014

OBJECTIF

-50% DE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE D'ICI 2030

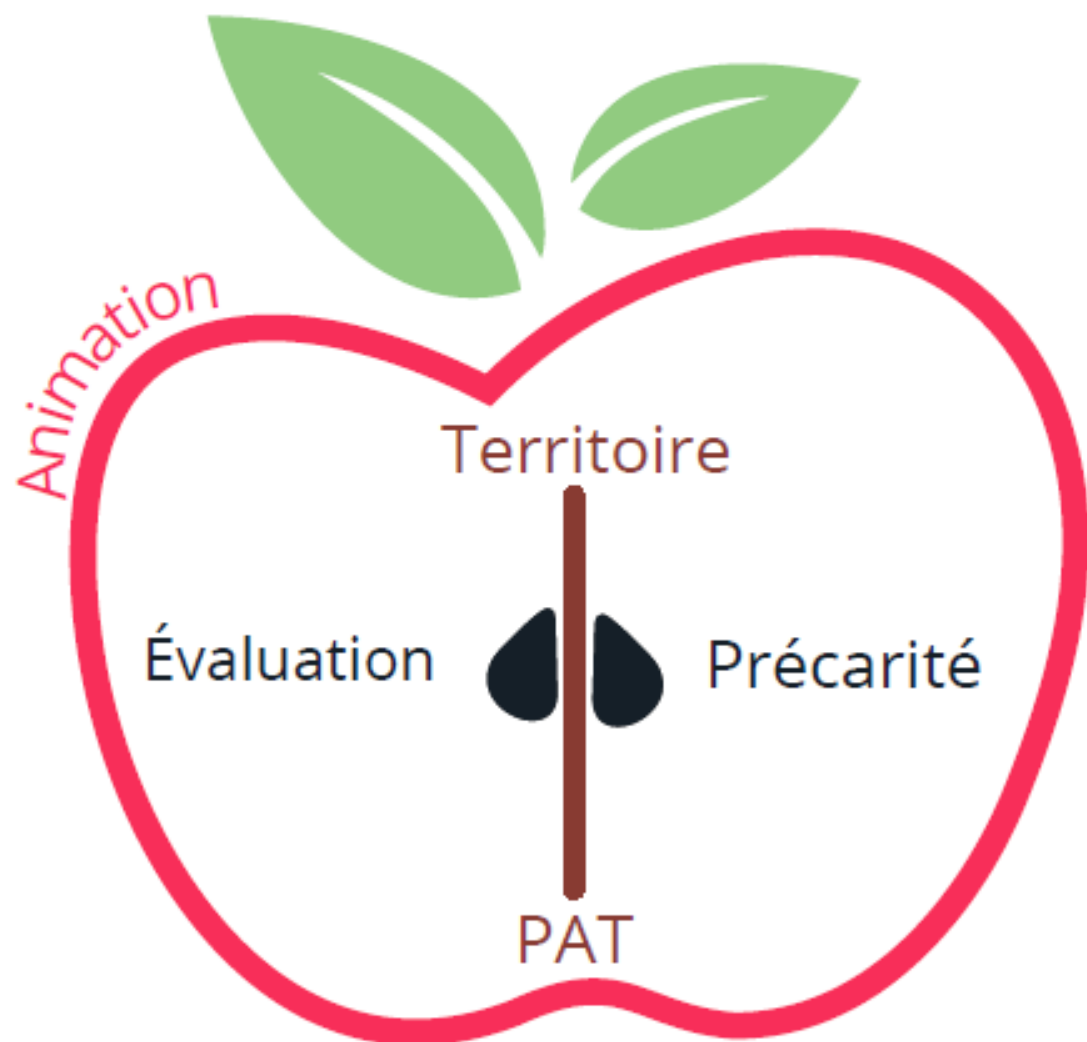
CORRESPONDANTS

500

DONT MEMBRES

100

Feuille de route du



Animation du réseau



Accompagner les territoires au travers de leurs plans territoriaux (PAT, PLPDMA, PCAET)



Évaluer le gaspillage alimentaire sur le territoire



Lutter contre la précarité alimentaire

LA FEUILLE DE ROUTE DU RÉGAL NORMANDIE 2022-2024

- **Animation du réseau**

→ Assises, valorisation, ressources et veille

- **Evaluer le gaspillage alimentaire en Normandie**

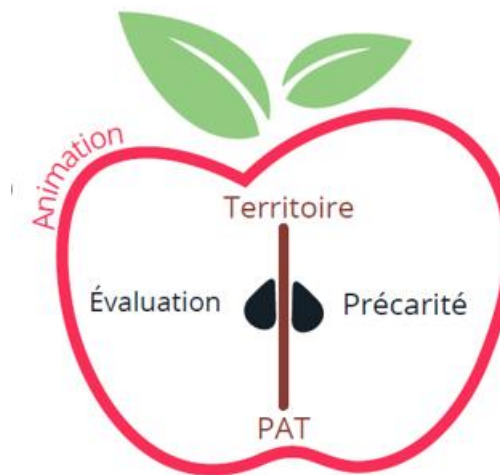
→ Doter le RÉGAL d'un observatoire régional du GA

- **Accompagner les territoires au travers des PAT**

→ Soutenir les démarches territoriales

- **Lutter contre la précarité alimentaire**

→ Faciliter la diversification des dons et les faire correspondre aux habitudes alimentaires



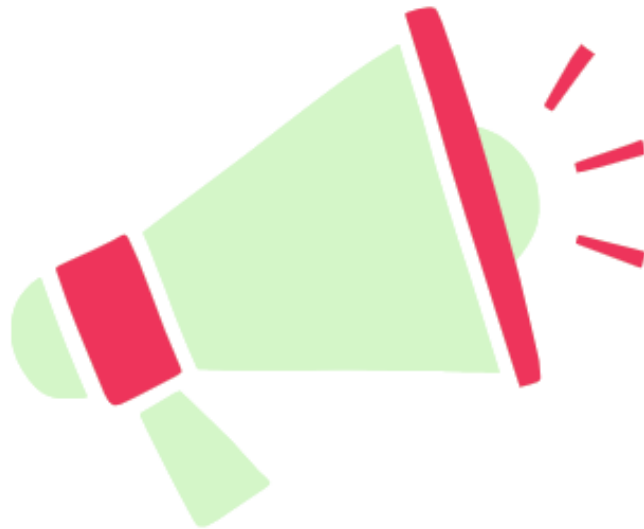


ACTUALITÉS |

NOS ACTUALITÉS

Recensement des actions de **dons en restauration collective** en Normandie

Avez-vous connaissance d'établissement pratiquant le don sur votre territoire ?





ASSISES NORMANDES DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 À ROUEN

Informations et inscriptions prochainement sur notre site regal-normandie.fr

AIDE INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LE GA

Par exemple, les équipements suivants peuvent être soutenus :

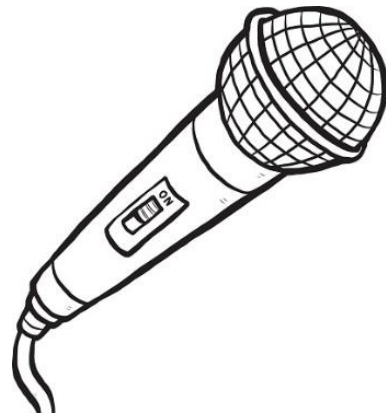
- équipements de pesées
- camions frigorifiques
- acquisitions d'entrepôt
- plateformes de collecte
- cantines solidaires
- ateliers de transformation de type conserverie
- équipements permettant le partage de denrées alimentaires entre particuliers...



En amont avoir réalisé un diagnostic sur le GA pour que certains équipements soient financés.

VOS ACTUALITÉS

**PARTAGEZ-NOUS VOS ACTUALITÉS EN LIEN AVEC LES
THÉMATIQUES DE LA JOURNÉE**





**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Harold HOUISSE

Responsable de l'unité protection des publics vulnérables

Département insertions sociale et professionnelle

Pôle entreprises et solidarités

DREETS de Normandie

14 avenue Aristide Briand, 76108 ROUEN cedex 1

Tél : 02 32 76 16 73 / 06 29 25 33 21

harold.houisse@dreets.gouv.fr

normandie.dreets.gouv.fr

La lutte contre la précarité alimentaire

- **Depuis la loi dite « EGalim » du 30 octobre 2018, la lutte contre la précarité alimentaire est définie à l'article L. 266-1 du Code de l'action sociale et des familles.**
- **Cette définition, qui place cette politique dans le champ de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, fixe un objectif : favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.**

La lutte contre la précarité alimentaire

- **Elle précise les acteurs mobilisés pour l'atteinte de cet objectif :**
 - **Les associations ;**
 - **Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS-CIAS),**
 - **L'État,**
 - **Les collectivités territoriales,**
 - **Les acteurs économiques,**
 - **Les personnes concernées.**

- **Ces dernières sont ainsi reconnues comme actrices. Il est d'ailleurs spécifié que la lutte contre la précarité alimentaire contribue à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.**

Les habilitations dans le cadre de l'aide alimentaire : rappels

- **Pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire, les personnes morales de droit privé, dont les associations, doivent être habilitées sur le fondement de l'article L. 266-2 du CASF et des dispositions réglementaires correspondantes.**
- **L'habilitation à recevoir des contributions publiques au titre de l'aide alimentaire peut être délivrée au niveau national ou régional en fonction de la couverture géographique de l'aide alimentaire déployée.**
- **Une structure couvrant neuf départements sur au moins 2 régions relève du national. Sinon, l'habilitation relèvera du niveau régional et les demandes d'habilitation sont adressées au Préfet de région (s'adresser à la région du siège social de la structure demandeuse).**
- **Les conditions de l'habilitation sont définies par décret, et les modalités de dépôt des dossiers de demande par arrêté. Les demandes sont instruites dans le cadre de campagnes ouvertes par arrêté préfectoral en région et ministériel au niveau national.**

Les habilitations dans le cadre de l'aide alimentaire : rappels

- **Des procédures d'habilitation régionale sont mises en place par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) en partenariat avec les DRAAF.**
- **L'habilitation permet d'être reconnu par les Pouvoirs Publics, sans pour autant constituer un label ou une marque de qualité.**
- **Elle est obligatoire pour:**
 - **Percevoir des contributions publiques destinées à la mise en oeuvre de l'aide alimentaire. Il s'agit de toute aide, en nature ou en numéraire apportée par une personne morale de droit public, à savoir l'Union européenne, l'État, les collectivités territoriales ou les établissements publics, destinée à :**
 - ✓ **l'achat de denrées alimentaires pour leur distribution à des personnes en situation de vulnérabilité sociale ou économique**
 - ✓ **la couverture de besoins d'investissement ou de coûts de fonctionnement relatifs à la mise en oeuvre de l'aide alimentaire.**

Les habilitations dans le cadre de l'aide alimentaire : rappels

- **Au-delà des subventions publiques, il peut notamment s'agir de la mise à disposition d'un local, de la mise à disposition de personnel, du règlement des factures d'eau, d'électricité ou de gaz d'une structure.**
- **Bénéficiaire de denrées financées par des subventions publiques, et notamment les denrées financées par le Fonds européen d'aide aux plus démunis – FEAD ou le Crédit National des Epiceries Sociales - CNES, même indirectement (via une Banque Alimentaire par exemple) ;**
- **Pour autant, l'habilitation au niveau régional ne donne pas automatiquement droit à des crédits ou à des denrées financées sur fonds publics.**

Les habilitations dans le cadre de l'aide alimentaire : rappels

Quelles sont les conditions à respecter pour être habilité ?

- **L'aide alimentaire est un dispositif de lutte contre la précarité alimentaire. Aussi les structures qui demandent l'habilitation doivent participer aux objectifs fixés à l'article L266-1 du code de l'action sociale et des familles, et notamment :**
 - **La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.**
 - **Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes.**
 - **Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. »**

Les habilitations dans le cadre de l'aide alimentaire : rappels

Quelles sont les conditions à respecter pour être habilité ? (suite)

- **La personne morale doit satisfaire aux conditions suivantes:**
 - **Elle dispose des moyens pour réaliser :**
 - ✓ **la distribution de denrées aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale (« structure distributrice »)**
 - ✓ **ou la fourniture de denrées à des personnes morales de droit public ou à des personnes morales de droit privé habilitées à l'aide alimentaire (« structure fournisseuse »)**
 - **Elle propose un accompagnement, qui comporte au moins des actions d'écoute, d'information ou d'orientation (pour les structures distributrices)**
 - **Elle met en place des actions pour proposer autant que possible des produits sûrs, diversifiés et de bonne qualité.**

Les habilitations dans le cadre de l'aide alimentaire : rappels

Quelles sont les conditions à respecter pour être habilité ? (suite)

- **Elle met en place des procédures pour respecter les normes d'hygiène et de sécurité des denrées.**
- **Elle assure la traçabilité physique et comptable des denrées alimentaires à chaque étape de la réception, de la transformation, du stockage et de la distribution.**
- **Elle met en place les procédures de collecte et de transmission des données statistiques relatives à l'activité d'aide alimentaire déclarées chaque année.**
- **Elle s'engage à se soumettre aux contrôles de l'habilitation.**

Les habilitations dans le cadre de l'aide alimentaire : rappels

- **La campagne d'habilitation est ouverte par arrêté préfectoral, qui précise dans quel délai le dossier doit être déposé. Il peut y avoir une ou deux campagnes par an.**
- **Le Préfet de région fixe par arrêté la liste des personnes morales habilitées au niveau régional au plus tard 4 mois après la date limite de dépôt des demandes d'habilitation.**
- **Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs et affiché en préfecture**
- **La première habilitation est délivrée pour une durée de trois ans (ou exceptionnellement moins), les suivantes le sont pour une durée de cinq ans.**
- **L'absence de décision expresse de l'administration dans le délai de 4 mois à compter de la date limite de dépôt des demandes d'habilitation vaut décision implicite d'acceptation de la demande.**

Création du Fonds pluriannuel pour l'aide alimentaire durable, Comité de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire

Ce fonds pluri annuel répond à trois objectifs majeurs :

- **Sanitaire : 17 % de la population française est en situation d'obésité et les plus modestes sont deux fois plus touchés.**
- **Social : Réduire la « fracture sociale alimentaire » en donnant accès aux produits frais et de qualité aux plus modestes.**
- **Environnemental : Préserver l'environnement, en enrichissant notre alimentation en fruits, légumes et légumineuses, et en soutenant l'agriculture sous label de qualité et les approvisionnements de proximité**

Création du Fonds pluriannuel pour l'aide alimentaire durable, Comité de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire

De façon concrète, les crédits seront répartis de la façon suivante :

- **40M€ pour le niveau national pour réaliser l'achat de fruits, légumes et légumineuses et produits sous labels de qualité tels que définis dans la loi Egalim ; passation de conventions avec les réseaux habilités au niveau national sur la base de lignes directrices élaborées par l'administration ;**
- **20M€ pour le volet local pour soutenir des alliances locales, des expérimentations de chèques alimentaires durables, des projets alimentaire territoriaux porteurs de justice sociale, améliorer la couverture des zones blanches de l'aide alimentaire. Organisation d'appels à projets pour le niveau local et possibilité dans la limite d'un pourcentage de crédits de poursuivre le soutien de projets déjà existants innovants et transformateurs.**
- **Parmi les dépenses éligibles, l'accompagnement des personnes concernées et le besoin en matière d'ingénierie sont pris en compte.**

Enveloppe exceptionnelle du Gouvernement de 10 millions d'euros pour l'aide alimentaire aux étudiants

Cette enveloppe exceptionnelle représente le financement d'au moins 300 000 colis alimentaires permettant à un étudiant de se nourrir pendant une semaine en complément des repas à 1€ mis en place depuis la crise sanitaire.

L'objectif est de :

- **soutenir les associations qui agissent en faveur des étudiants les plus précaires ;**
- **renforcer les liens entre les associations étudiantes, les établissements d'enseignement supérieur, les acteurs locaux de la solidarité et les collectivités territoriales ;**
- **couvrir plus particulièrement les sites sur lesquels l'offre de restauration universitaire est actuellement insuffisante.**

Enveloppe exceptionnelle du Gouvernement de 10 millions d'euros pour l'aide alimentaire aux étudiants

- **Pour la Normandie, l'enveloppe notifiée se chiffre à 253 500 €.**
- **Monsieur le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, avec l'appui de la DREETS Normandie, en lien avec le Rectorat, le CROUS et la DRAAF a souhaité l'organisation d'une réunion le 17 mars dernier pour apporter une réponse adaptée au public étudiant.**
- **La mobilisation de l'enveloppe doit s'appuyer sur la base de 3 principes :**
 - **Un soutien pour que les associations qui organisent déjà des distributions alimentaires puissent renforcer cette action,**
 - **Leur permettre d'établir des liens et de s'inscrire dans l'écosystème étudiant (liens entre et avec les associations étudiantes, les établissements d'enseignement supérieur, les acteurs locaux de la solidarité et les collectivités territoriales),**
 - **Assurer une couverture des sites et/ou population que l'offre de restauration universitaire n'atteint pas.**

Quelles actions, quels projets sont attendus ?

- **Le renforcement des distributions alimentaires par les associations étudiantes de lutte contre la précarité.**
 - **Renforcer les distributions alimentaires assurées par des acteurs qui agissent localement auprès d'étudiants et ce, dans une logique d'aller-vers et notamment, de soutien par les pairs.**
 - **Favoriser les partenariats entre les associations habilitées et les associations étudiantes déjà positionnées sur le champ de la précarité alimentaire.**

Quelles actions, quels projets sont attendus ?

- **Le soutien à la diversification de l'activité des associations envers le public étudiant.**
 - **Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours**
 - **Montée en qualité des distributions alimentaires : produits variés, le bio, les labels qualité, nutri-score etc..**
 - **Favoriser l'apprentissage de la cuisine revient à ancrer des pratiques nutritionnelles assurant ainsi une réponse à un enjeu de santé publique de lutte contre la malnutrition.**

Avez-vous Des questions ?



EN FRANCE QUEL SECTEUR GÉNÈRE LE PLUS DE GA ?



Production



Transformation

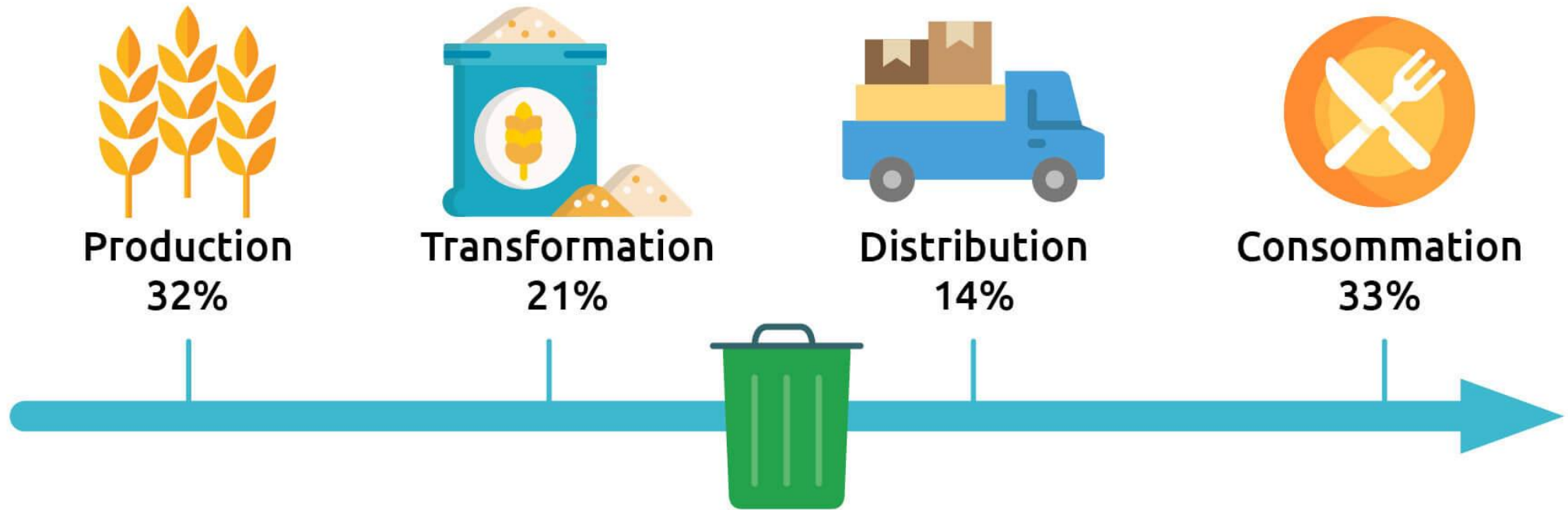


Distribution



Consommation



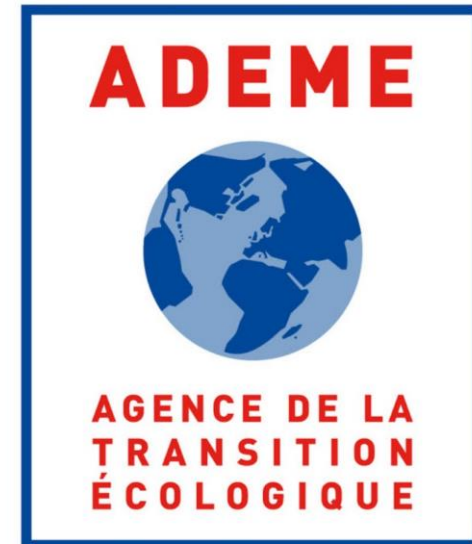


Source : ADEME 2016

PRINCIPALES CAUSES DES PERTES ET GASPILLAGES AU MOMENT DE LA PRODUCTION

- Mécanisation
- Tri (aspect, calibre, forme)
- Problème sanitaire
- Conservation stockage
- Surproduction
- Manque de circuits de valorisation

Source : [ADEME, 2016](#)



LES PERTES AGRICOLES EN NORMANDIE

Secteur de la production agricole

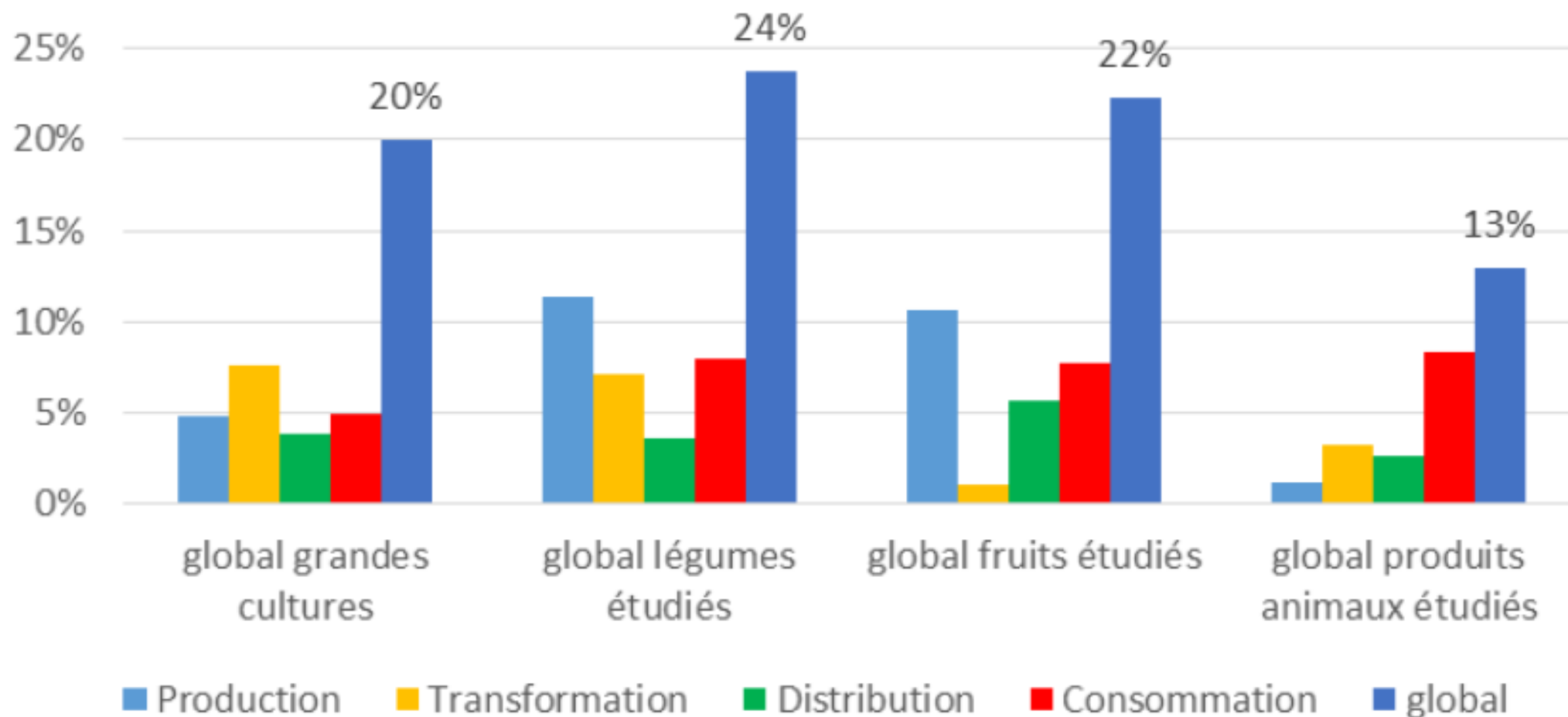
➤ **70 % du territoire normand** ([CRAN – 2022](#)) **contre 45 % en France métropolitaine** ([INSEE – 2019](#))

Estimation des pertes agricoles annuelles en Normandie

➤ **122 000 T de pertes agricoles**



Evaluation globale des pertes et gaspillages pour l'alimentation humaine - Toutes filières



ETUDE ADEME 2022

- Accompagnement de 13 exploitations dans la réduction de leurs pertes et gaspillages alimentaires.

- Disponible sur [le site de l'ADEME](https://www.ademe.fr)

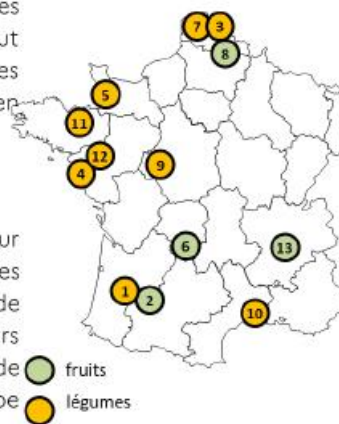


L'OPERATION

De 2019 à 2021, l'ADEME a accompagné 13 exploitations et stations de fruits et légumes dans la réduction de leurs pertes alimentaires afin démontrer que ce secteur peut activer des leviers supplémentaires afin de réduire les pertes tout en faisant des économies financières.

LES SITES TEMOINS

13 sites témoins ont été retenus pour identifier les sources des pertes alimentaires et définir des actions de réduction. Cet échantillon, très divers en termes de taille, de localisation, de statuts juridiques ou encore de type de production, vise à expérimenter des actions de nature variée.



**Le site SICA Pom'alpes a participé à la phase de diagnostic uniquement.*

#	Nom du site	Fruits ou légumes à privilégier pour l'étude
1	CABSO	Melons 
2	Coopérative Quercy Soleil	Prunes 
3	CUMA Bio-Territoires	Carottes 
4	Coopérative de Noirmoutier	Pommes de terre primeur 
5	OP Légumes Agrial	Poireaux 
6	GIE PERLIM	Pommes 
7	GOUBET Alain	Choux 
8	L'air des Pichouils	Fraises 
9	SAS Delahaye Maraicher	Endives 
10	SCA des primeurs de la CRAU	Tomates 
11	SOLARENN	Tomates 
12	TERRENA Activité Val Nantais	Radis 
13	Valsoleil	Abricots 
14	SICA Pom'alpes*	Pommes 

EXEMPLES D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS L'ÉTUDE

Actions de prévention

des pertes



	Types d'actions	Exemples
Production	Investissement matériel	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer certains équipements (panneaux réfrigérants etc.) Acheter de nouveaux équipements (nouvelle calibreuse optique)
	Optimisation du process (sans invest.)	<ul style="list-style-type: none"> Former les opérateurs Gestion de la main d'œuvre de cueillette
Organisation	Sensibilisation du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Faire une réunion avec les opérateurs pour partager les résultats du diagnostic et les impliquer dans la démarche
	Suivi et pilotage des pertes	<ul style="list-style-type: none"> Définir ou préciser les responsabilités Mettre en place un suivi des pertes (quelques indicateurs clefs) Mettre en place des points réguliers pour discuter des pertes et des actions correctives
	Approfondissement du diagnostic (quantification / causes)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un suivi précis de certaines sources de pertes
Commercialisation	Assouplissement des exigences clients	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des clients (visites sur site, partage du diagnostic) Programmation d'échanges sur le thème du gaspillage alimentaire, prise de contact avec les pôles RSE
	Diversification des débouchés commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> Vente directe Création de nouveau segments de produits Nouveaux clients plus souples
Valorisation	Recherche de nouvelles voies de valorisation (consommation humaine)	<ul style="list-style-type: none"> Dons alimentaires (en interne et à des associations) Transformation (industrie IAA, conserveries, artisans ...) Magasins spécialisés anti-gaspi
	Recherche de nouvelles voies de valorisation hors consommation humaine	<ul style="list-style-type: none"> Méthanisation, Compostage Valorisation animale



Actions de valorisation des pertes



RECENSEMENT ACTIONS DE TRANSFORMATION |

CONTEXTE

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION

- **Lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire**
- Objectif : Généraliser le don agricole et diversifier l'alimentation des usagers
- Constat : Besoin de transformation des surplus agricoles
- Actions :
 - Recensement national et régional
 - Valorisation
 - Soutien au développement de solution locale



Contactez-nous !

MÉTHODOLOGIE



- Veille
- Recherche sur le site [Optigede](#) (ADEME) : compilation de retour d'expérience
- Temps d'échange avec 7 PAT
- Entretien avec 1 conserverie et 2 légumeries normandes
- Echange avec la CRESS Normandie et Chambre Régionale d'Agriculture
- **Sélection des initiatives** qui relèvent d'au moins un de ces 3 axes :
 - Solidarité
 - PAT
 - Surplus agricoles

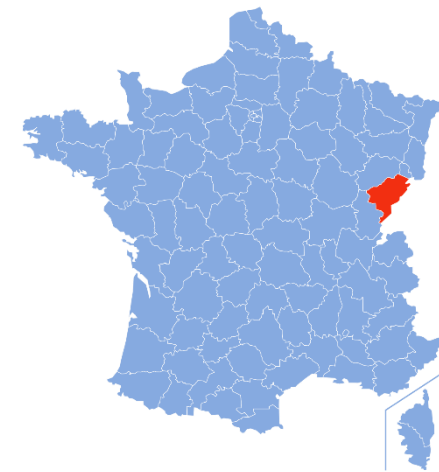
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?





3 INITIATIVES FRANÇAISES

LA MARMITE SOLIDAIRE

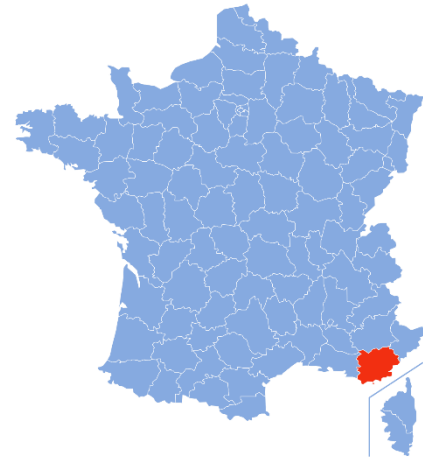


- **Lieu** : Pontarlier, Haut-Doubs
- **Porteur** : PRÉVAL Haut-Doubs (Syndicat Mixte Intercommunal de Prévention et de Valorisation du Haut-Doubs)

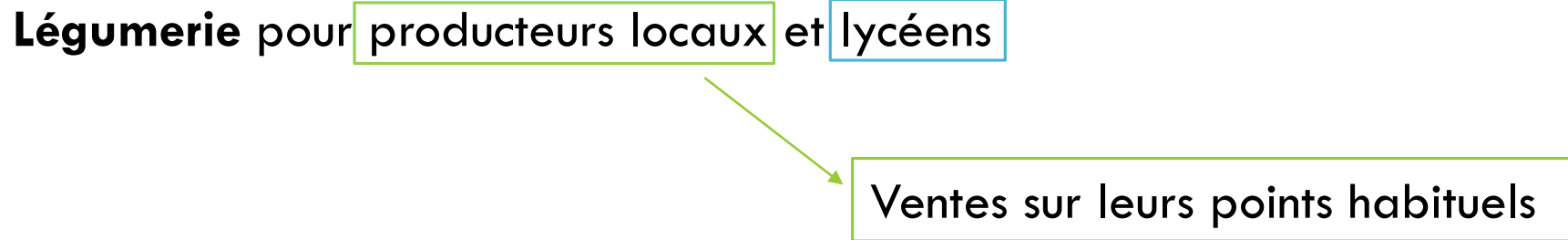


- **Financeurs** : DRAAF, ADEME, département et Préval Haut-Doubs
- **Contacts** : la-marmite-solidaire@mailo.com / orochat@preval.fr

MUTUALISATION D'UNE LÉGUMERIE

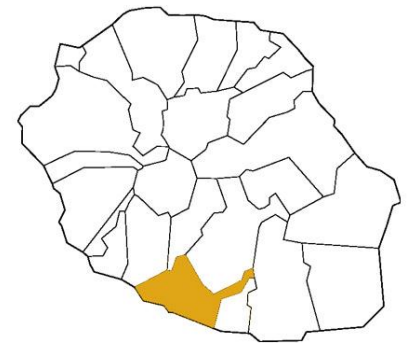


- **Lieu** : Saint-Maximin-La-Sainte-Baume (Var)
- **Porteurs** : Lycée agricole de Saint-Maximin et la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (PAT)



- **Financeurs** : Conseil régional, ADEME et Entreprises privées
- **Contacts** : 04 94 86 52 93

ATELIER DE TRANSFORMATION PARTAGÉ



Banque Alimentaire
des Mascareignes

- **Lieu** : Saint-Pierre, Réunion
- **Porteurs** : Banque alimentaire des Mascareignes et la Chambre d'agriculture de la Réunion

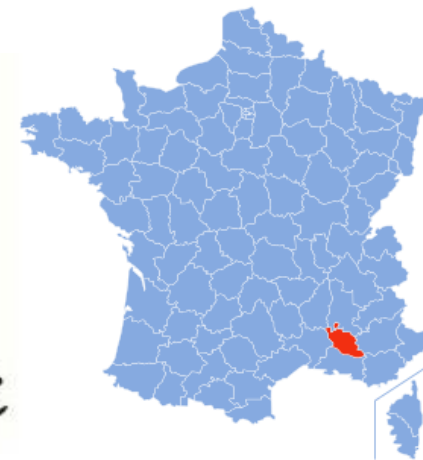
Unité de transformation des fruits et légumes pour les agriculteurs (presta) et banque alimentaire (dons importants).



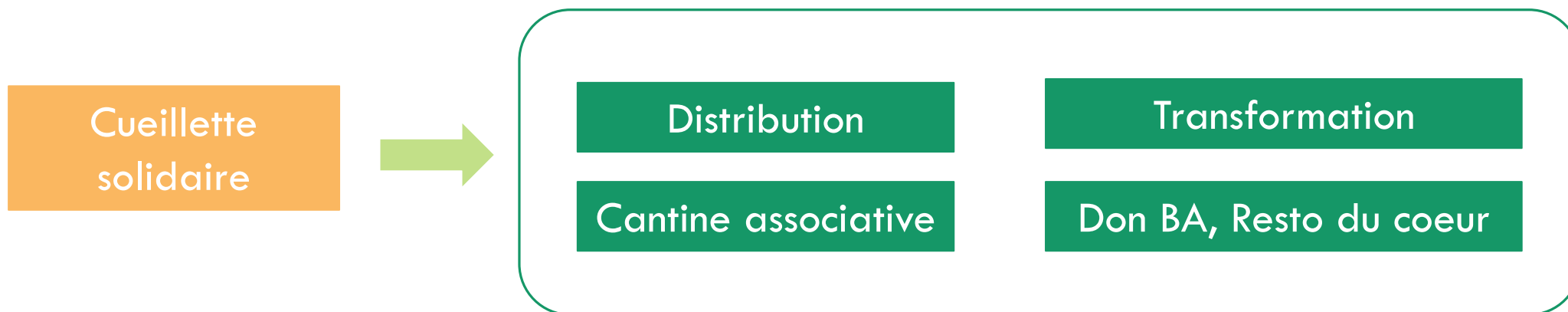
10% des produits transformés offerts à la banque alimentaire

- **Financeurs** : Banque alimentaire, Région, Ville de Saint pierre (pour les locaux)
- **Site internet** : <https://ba974.banquealimentaire.org/>

L'ASSOCIATION LE VILLAGE



- **Lieu** : Cavaillon, Vaucluse
- **Porteur** : Association Le Village



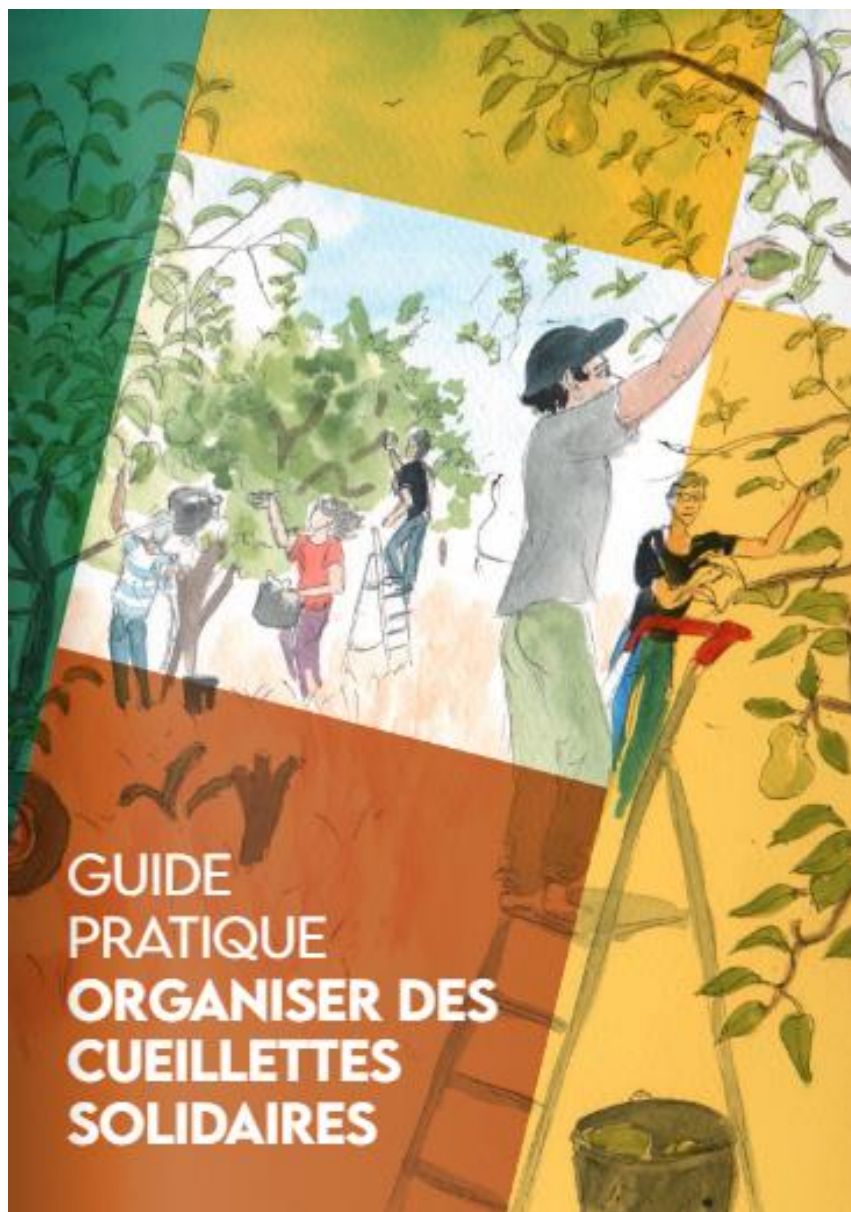
- **Financeurs** : ADEME, Région Sud, DREETS, Programme national pour l'alimentation, France Relance, Plan Pauvreté
- **Contact** : Sarah Lachenal - ateliers@associationlevillage.fr

L'ASSOCIATION LE VILLAGE



Deux vidéos sont disponibles pour en apprendre plus sur cette initiative :

- <https://www.youtube.com/watch?v=skAlmCestm0>
- <https://www.youtube.com/watch?v=9gFHnRC6FV4>

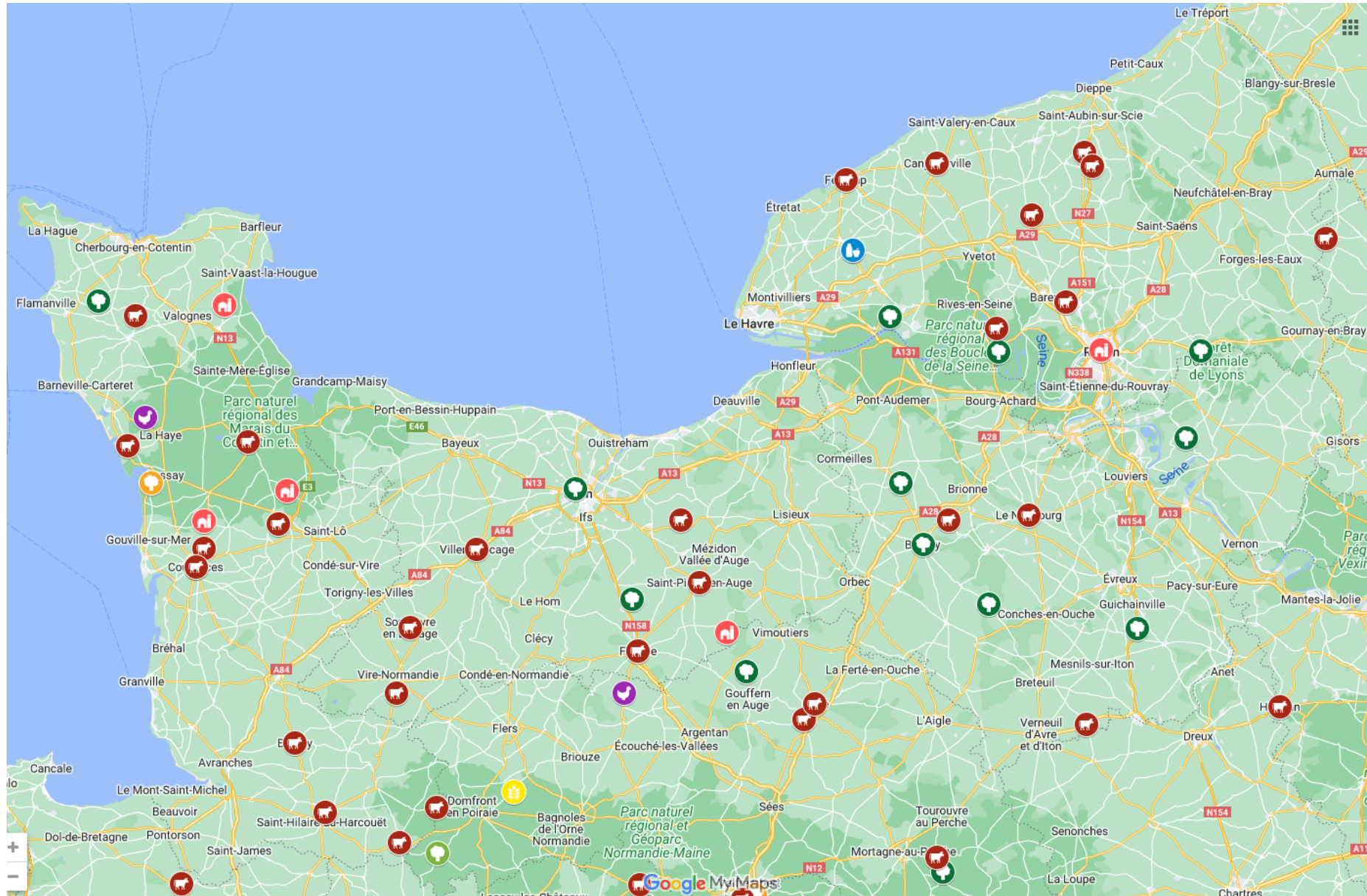


Disponible [ici](#)

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



ÉTAT DES LIEUX DES ATELIERS DE TRANSFORMATION EN NORMANDIE



Source : Chambre Régionale d'Agriculture Normandie

LA PETITE CONSERVERIE

UNITÉ MOBILE DE TRANSFORMATION



- **Lieu** : Dieppe, zone d'action Nord-Ouest de la Seine Maritime
- **Porteurs** : 6 centres sociaux autour de Dieppe, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre



- **Financeurs** : le Département de la Seine-Maritime, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, le Pays Dieppois - Terroir de Caux avec le Programme Européen Leader, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et la fondation Caisse d'Epargne Normandie
- **Contact** : amandine.hderhille@lapetiteconserverie.org / contact@maisonjacquesprevert-centresocio.fr

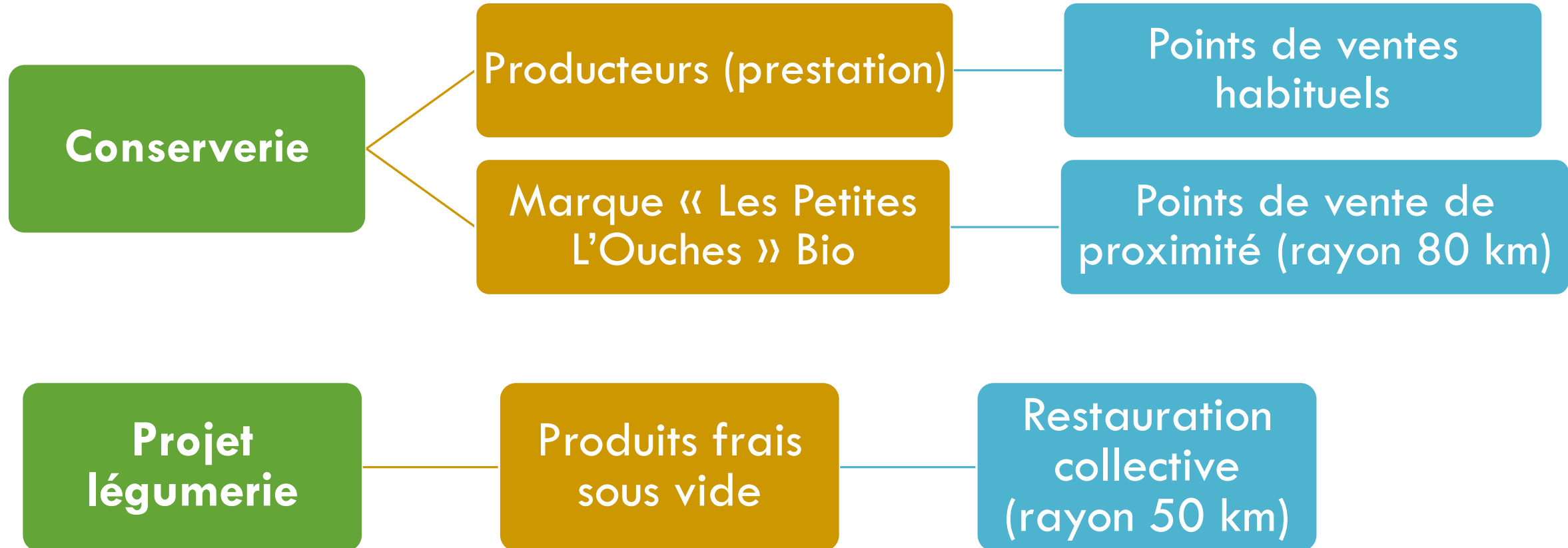
La Grande Pharmacie



LES PETITES L'OUCHES



- **Lieu** : Bernay (Eure)
- **Porteurs**: Association Les Petites l'Ouches et PAT Bernay Terre de Normandie
- **Financeurs** : Plan de relance, PAT Bernay Terre de Normandie
- **Contact** : delphine.vandermeersch@gmail.com / PAT s.lesieur@bernaynormandie.fr



LES PETITES L'OUCHES : ANNÉE 1 (2020)



Emergence du projet +
structuration d'un collectif

Avril-Juin 2020

Enquête qualitative
consommateurs

Novembre-Décembre 2020

Enquête auprès des
producteurs

Juin-Octobre 2020

Première réunion avec
les producteurs

Décembre



LES PETITES L'OUCHES : ANNÉE 2 (2021)

Rencontre avec la
restauration collective +
légumeries/conserveries

Location conserverie
pour tester les recettes

Financement participatif

Février 2021

Avril 2021

Septembre 2021

Décembre 2021

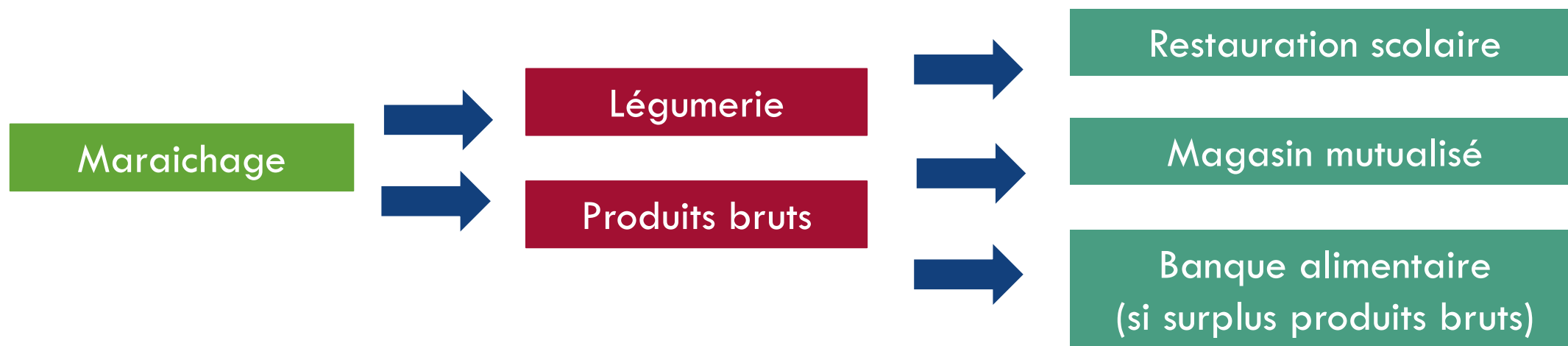
Etudes des attentes des
magasins de ventes

Validation du lieu

Ouverture de la conserverie le 4 septembre 2022

LÉGUMERIE

- **Lieu** : Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime)
- **Porteur** : Brottonne Environnement



- **Financeurs** : Caux Seine Agglo (Soli'Seine), aide pour la création d'emploi
- **Contact** : Aurélie Verdier - aurelie.verdier@brottonneenvironnement.fr

LÉGUMERIE SOLIDAIRE ET FUTURE CONSERVERIE

- **Lieu** : Coutances (Manche)
- **Porteur** : IPE Environnement



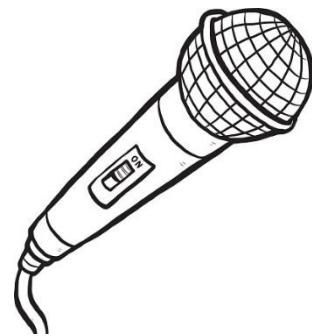
- **Financeurs** : État (aide pour la création d'emploi + matériel), Région Normandie
- **Contact** : Sébastien Belhaire - ipe.env50-directeur@orange.fr

LES PAT A SUIVRE SUR LA TRANSFORMATION



- **PAT Bernay Terre de Normandie** : Les petites l'Ouches
- **PAT Granville Terre et Mer** : Projet d'étude des besoins et faisabilité pour des équipements de transformation
- **PAT Le Havre Seine Métropole** : Projet d'atelier de transformation d'invendus en 2025-2026

CONNAISSEZ-VOUS D'AUTRES PROJETS D'ATELIERS DE
TRANSFORMATION EN NORMANDIE ?



DES QUESTIONS ?





Pause-déjeuner

Rendez-vous à 14h00 dans cette
salle pour l'atelier participatif

Emilie : 06.52.53.94.30

Emeline : 07.49.65.75.18

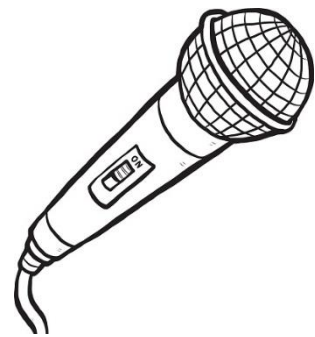
contact@regal-normandie.fr



**ATELIER PARTICIPATIF : FREINS ET LEVIERS
AU DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE TRANSFORMATION**



PARTAGE D'EXPÉRIENCE



ATELIER PARTICIPATIF : LES FREINS

- Quels sont d'après vous les freins à la création d'un atelier de transformation ?

- 1. Répartissez-vous en groupe de 4 personnes
- 2. Si vous êtes de la même structure, répartissez-vous dans des groupes différents
- 3. 10 min en groupe pour lister les freins : **1 frein par post-it**
- 4. Mise en commun



ATELIER PARTICIPATIF : LES LEVIERS

- Quels sont d'après vous les leviers à la création d'un atelier de transformation ?
1. Répartissez-vous en groupe de 4 personnes
 2. Si vous êtes de la même structure, répartissez-vous dans des groupes différents
 3. 10 min en groupe pour lister les leviers : **1 levier par post-it**
 4. Mise en commun





PERSPECTIVES |



ÉVALUATION DE LA JOURNÉE |

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

POUR NOUS CONTACTER

ÉMILIE DA SILVA | ANIMATRICES
& ÉMELINE BESNARD | DU RÉGAL NORMANDIE



FNE Normandie
8, rue Germaine Tillion – 14000 CAEN

 contact@regal-normandie.fr

 02 31 38 25 60

 www.regal-normandie.fr